

Parc national du Mercantour

Orientation 01: Prendre soin des paysages

[...]

- **Mesure 6: Résorber les points noirs paysagers**

Au fil du temps, les points noirs sont souvent négligés, oubliés et finissent par générer un impact paysager notoire.

Dans une perspective de reconquête de la qualité des paysages, la résorption des points noirs constitue une mesure qui peut être fédératrice. Il s'agit d'éviter la dispersion des actions en retenant deux priorités d'intervention : les axes routiers et les stations de montagne et leurs abords.

Les actions à entreprendre concerneront principalement :

- l'inventaire des points noirs (dépôts sauvages, bâtiments désaffectés, épaves, signalétique obsolète...) et la mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de résorption ;
- l'intégration paysagère des bâtiments agricoles, touristiques, industriels ou commerciaux disgracieux, en partenariats avec leurs propriétaires ;
- des travaux de résorption, comme le démontage de remontées mécaniques non exploitées avec les exploitants des stations, l'enfouissement de réseaux aériens, l'organisation d'opérations de nettoyage, en associant autant que possible les habitants des communes.

Rôles de l'établissement public du parc

- établit un programme pluriannuel de résorptions des points noirs paysagers
- mobilise des financements publics ou privés
- assure la maîtrise d'ouvrage d'opérations exemplaires

Contributions attendues des communes adhérentes

- planifient des interventions communales visant à éliminer les points noirs

Principaux autres partenaires à associer

Groupements de communes, Pays, services de l'Etat, Région, Départements, CAUE, gestionnaires et exploitants des stations, ErDF, RTE, France Télécom, SDEG, FDCE, opérateurs associatifs et privés

La mesure 6 s'applique à l'ensemble de l'aire d'adhésion.

[...]

Page 80 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #2577

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-28 14:53